Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Ballots - Tome I

Ballots, c^{on} de *Saint-Aignan-sur-Roë* (11 kil.), arrond. de *Château-Gontier* (29 kil.), à 35 kil. de Laval.

Anciens noms

Apud Balorcium, v. 1070 (Maison de Craon). — *A plano de Ballortz,* XIe s. (Cart. de la Roë, ch.IX). — *Burgum Balorcii,* 1115 (Ibid. f. 10). — *Sacerdos de Balorzio,* v. 1150 (Ibid. f. 12). — *Parrochia S. Martini de Balorcio,* XIIe s. (Ibid.). — *Vineas apud Baloz,* 1259 (Maison de Craon, II, p. 200). — *Ecclesia parrochialis de Balloz,* 1300 (Saint-Nicolas de Craon). — *La paroisse de Balouz,* 1312 (Chart. de la Roë). — *Ballotz,* 1507 (Maison du Buat). — *Balloux* (Jaillot). — *Balots* (Cassini).

Géographie physique

Géologie. — « Schistes précambriens. Lambeaux de graviers à galets à l'O. et au S. du bourg, ainsi que sur la rive droite du ruisseau de la Pelleterie. » D.-P. Œ.

Un plateau peu élevé, s'étendant du N.-O. au S.-E., cerné par les vallées étendues et sans accidents de la Mée, au N., de l'Usure, au S., constitue le territoire paroissial dont le point culminant (94 m.) est occupé par le bourg. Ce qui reste de l'ancienne forêt de Craon couvre le canton S.

La grande voie passant entre le Roseray et Fremusson, *magna via qua vadit inter Roseta et mazuram de Folmuchin* (Cart. de la Roë, f. 59), est encore reconnaissable dans le vieux chemin, en partie vicinalisé, qui vient de Livré, traverse la commune en passant au Roseray et gagne la Bretagne. Une autre voie, venant de Craon, parallèle à la première et traversant la forêt, est aussi facile à suivre. Actuellement la grande artère du pays est la belle route nationale qui, de Château-Gontier à Craon, de Craon à Ballots et de là à la Roë, trace, dans ce pays de plaines, des lignes si droites et si planes. De tous les bourgs et communes limitrophes, des chemins de grande communication ou vicinaux viennent s'amorcer à cette route principale, au bourg, divisé lui-même par plusieurs rues transversales dont l'une est dite *rue des Juifs.* — Cossé-le-Vivien, N.-E. (13 kil.) ; Craon, S.-E. (9 kil.) ; la Selle-Craonnaise, S. (6 kil.) ; Saint-Aignan-sur-Roë, S.-O. (10 kil.) ; la Roë, S. (5 kil.) ; Laubrières, N.-O. (6 kil.).

Superficie : Cadastrée en 1840 par MM. Godefroy et Poilay, 3 600 hect. — « Les terres de cette paroisse, disait Miroménil (1696), sont froides ; le fonds consiste en 2 828 arpents, sçavoir : 820 en terres labourables, 400 en prés, 400 en pastures, 608 en bois, 600 en landes et terres ingrates ». On comptait alors 26 métairies. Les landes, en grande partie défrichées, étaient, avant la Révolution, occupées par des pauvres qui s'y construisaient des loges ; huit d'entre eux furent imposés en 1792. La vigne, dont il est fait mention au XIIIe s., a cessé d'être cultivée à la fin du XVIIe. La culture actuelle est celle de tout le Craonnais, moins prospère pourtant que dans les meilleures communes.

Population, administrations

Population. — Moyenne des naissances : 53 en 1600-1610, 98 en 1700-1710 ; — 160 feux au XVe s. ; — 281 feux en

1688 ; — 277 feux en 1696 ; — 273 feux en 1710 ; — 268 feux en 1715 et 1732 ; — 1 008 hab. en 1726 ; — 302 feux en 1789 ; — 1 848 hab. en 1803. — 1 990 hab. en 1821 ; — 1 999 hab. en 1831 ; — 1 895 hab. en 1841 ; — 1 924 hab. en 1851 ; — 1 930 hab. en 1861 ; — 1 943 hab. en 1871 ; — 1 944 hab. en 1881 ; — 1 924 hab. en 1891 ; — 1 840 hab. en 1898, dont 220 agglomérés, le reste réparti en 142 habitations diverses. Principaux villages : les Bonshommes, 24 hab. ; — la Goisbaudière, 23 hab. ; — le Pont-Martin, 30 hab. ; — l'Orgerie, 47 hab. ; — Cossimbre, 18 hab. ; — la Jussaudière, 14 hab. ; — le Grand-Asseil, 37 hab. ; — la Challière, 21 hab. ; — l'Hommais-la-Hart, 12 hab. ; — Civray, 22 hab. — Une briqueterie aux Marettes.

Bureau de poste (1877), *télégraphe, perception* de la Roë, *notaire,* société de *Secours mutuels,* avant 1871.

Foires et marchés

Foire ancienne, à la Saint-Laurent, 10 août ; celle du 1er mai, créée en 1846, est reportée depuis 1862 au 18 avril. *Marché,* le jeudi.

Assemblée

Assemblée, récemment établie, le lundi de Pâques.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse, anciennement du diocèse d'Angers, de l'archidiaconé d'Outre-Maine, du doyenné de Craon, de l'élection de Château-Gontier, du grenier à sel et du ressort judiciaire de Craon ; au Concordat, du diocèse du Mans ; succursale par décret du 5 nivôse an XIII, du doyenné de la Roë, de l'archiprêtré de Château-Gontier ; vicariat érigé en 1819.

L'*église,* dédiée à saint Martin, est sans caractère, mais richement meublée ; un second bas côté et une tour furent construits en 1859 et 1861 par M. Renous, architecte. Le grand autel venait d'être rebâti en 1663 ; celui de la chapelle Saint-Sébastien le fut au moyen d'un legs de 400 ℔ fait par Charlotte de la Douespe, veuve de M. de Farcy du Roseray, en 1739. La seconde chapelle était dédiée à saint Jean. Le sieur Joseph Lami, fondeur, demeurant au portail de Saint-Aubin à Angers, coula pour l'église une cloche de 1 750 livres, qui fut nommée, le 21 novembre 1633, par Charles du Buat, et une seconde, le 14 novembre 1663. Dès le milieu du XIIe s., l'église possédait des reliques sur lesquelles Grignon et Maurice de Folmuchon furent appelés à prêter serment, ce qu'ils n'osèrent faire. Les *confréries* de Saint-Martin et du Rosaire existaient avant 1656. *Fondations :* la chapelle de la *Forterie,* dotée le 22 octobre 1519 par Jean Goybault, vicaire de Gastines, à charge d'une messe par semaine. Présentateurs : le curé et le procureur de fabrique ; — la chapelle du *Petit-Asseil* ou de *Paradis,* fondée avant 1600 par la famille Rousseau : — celles de N.-D., de Saint-Yves et de Sainte-Catherine de *Cossimbre.*

La *cure* était à la présentation des chanoines de Saint-Nicolas de Craon, avec obligation pour le titulaire d'assister en chape aux deux fêtes patronales du chapitre. Le curé ayant voulu s'approprier, en 1684, toutes les dîmes, dont les deux tiers appartenaient aux chanoines, fut condamné, par sentence arbitrale du sénéchal de Craon et du prieur de Livré, à leur restituer les cinq cent trente-sept gerbes indûment levées.

Curés : André, cité devant Renaud de Martigné, évêque d'Angers (1102-1125) pour une sépulture qu'il avait faite dans le cimetière de la Roë. — *Hugues* (1128-1136). — *Hervé,* v. 1150. — Guillaume *Chevalier,* 1300. — « Monsour Clément Meaulays » était seulement chapelain, receveur et fermier du curé, en 1400. — Jean *Guérif,* 1403 ; son chapelain se nomme Renaud Guérif. — Jean *Morin* demeurait à Craon, 1442. — Jean *Gendry,* chapelain de Saint-Nicolas de Craon, 1496, 1503. — Robert *Éveillard,* 1536. — Jean *Meffray.* — Pierre *Sinoir,* 1580. — Guillaume

Bouvier, 1584. — Pierre *Sinoir,* qui résigne le prieuré claustral de la Roë, 1588. — Bertrand *Foucault,* 1633, mort de la peste le 29 octobre 1639. — François de *Breslay,* 1683, 1698 ; son nom se trouve rarement dans les actes paroissiaux. — Jacques *Houdmon,* 1703, † 2 décembre 1705, à 38 ans. — Michel *Pabot,* 1706, démissionnaire, 1724. — Antoine *Delorme,* 1724, inhumé dans l'église le 10 février 1743, à l'âge de 51 ans. — Julien *Préau,* présenté par François-Martin Préau, chanoine de Craon, 20 février 1743, † 2 août 1764, âgé de 52 ans. — Julien-Olivier *Chartier,* qui signe en 1764 curé de Saint-Aignan et de Ballots. Il prêta serment le 13 mars 1791, resta à son poste jusqu'à la Terreur, et, par une exception assez bizarre, il continua jusqu'au 15 avril à tenir les actes de l'état civil, ce qui lui attira du procureur général syndic une admonestation sévère. Le 14 mars 1794, il abdique toutes fonctions sacerdotales et disparaît sans qu'on sache ce qu'il devint. — Jean-Julien-Mathurin *Paillard* du Bignon, né à Saint-Poix, le 3 mai 1758, vicaire du précédent, jura comme lui, quitta Ballots vers le 11 septembre 1791, pour devenir curé intrus de Livré, se rétracta enfin en 1802, devint curé de Ballots et répara, par une pénitence exemplaire, ses torts et ses scandales démissionnaire en 1816, † le 2 décembre 1831. — *Viot,* 1816, 1824. — *Pigeon,* 1824, 1854. — *Hamard,* 1854, † 1875. — *Patry,* 1875-1877. — *Poulain,* 1877, † 1894. — *Meignan.*

Le *presbytère,* resserré entre la grande route et une rue parallèle, ne fut pas vendu pendant la Révolution ; il était affermé en 1802.

La croix en schiste ardoisier du *cimetière,* qui entourait autrefois l'église, avec croisillon à redents et un bâton de pèlerin sculpté au fût, est dressée dans le jardin du presbytère. Le nouveau cimetière est sur la route de la Roë.

Écoles

École de garçons, laïque, reconstruite en 1882 sur devis de 24 074 fr. ; école des filles tenue par les sœurs de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen.

Établissements de charité

Le *bureau de charité* a un budget de 920 fr.

Féodalité

Féodalité. — Une famille du nom de Ballots est connue au XIIe s. Geoffroy se croisa, vers 1145, sur la fin de sa vie ; Robert, son fils, époux d'Asseline, finit par se faire religieux ; Jean, enfin, petit-fils de Geoffroy, après avoir vexé les chanoines de Saint-Nicolas au sujet de leurs droits sur le bourg et l'église de Ballots, fit sa paix avec eux sous le patronage de Maurice II de Craon, après 1170. — Renaud Le Bourguignon donna-t-il la seigneurie paroissiale aux chanoines de Saint-Nicolas ? Ils le prétendirent au XVIIe s., mais il y eut d'autres compétiteurs. On crut découvrir que le titre de fondateur était attaché à la terre de la Motte qui avait appartenu, en 1403, à Geoffroy Touchard et, en 1439, à Jean du Buat, mari de Louise de la Touchardière. Cette « Motte et féage » passa en d'autres mains et Jean du Buat l'acquit, en 1610, de Paul de la Saugère. Charles du Buat, petit-fils de l'acquéreur, s'appuya sur ce titre en 1663 pour évincer les chanoines de Craon. Quoique condamné par une première sentence à enlever ses armes de l'église, M. du Buat garda son titre que ses descendants prennent dans les actes officiels. Les chanoines, il est vrai, ont en leur faveur le témoignage de l'intendant, M. de Miroménil, qui les dit seigneurs de paroisse, en 1696. M. d'Armaillé, devenu baron de Craon, voulut, à son tour, être fondateur de Ballots ; il acheta la Motte de M. du Buat vers 1750. De son côté, M. de Farcy, qui habitait le château du Roseray, avait acquis du roi pour 139 ℔ les droits honorifiques dans l'église (1703) ; il y avait fait faire des travaux de décoration, obtenu droit de sépulture, de banc, d'armoiries, soit des paroissiens, soit du curé, de 1738

à 1748. Le curé, dans une note qui ne manque pas de sel, rend compte de cette situation embrouillée : « M. de Craon a acheté la Motte de M. de la Subrardière ; cette Motte donne la seigneurie en imagination. Tout le monde veut être seigneur de cette paroisse. Plusieurs m'ont fait signifier leur opposition pour ne donner les prières nominales. Je les ai laissés vis-à-vis d'eux pour s'arranger sur leurs prétendus droits. Le plus heureux de tous, c'est M. de Farcy du Roseray. Comme co-seigneur, il a la première place ; il laisse les vrais seigneurs se disputer ; en un mot, il avale l'huître et laisse aux autres les écailles. M. de Craon nous a fait bien de la peine, ajoute le curé ; M. d'Armaillé n'aime pas l'église. »

Notes historiques

Notes historiques. — Des fragments de silex et une hache en pierre déposée au musée de Château-Gontier ont été trouvés à la Halletière (*Ateria* du cartulaire de la Roë), où l'on croit avoir reconnu également de vieilles substructions. — Barillé, Fremusson, Cossimbre, Ville-Courtaise, Asseil, le Roseray, doivent désigner les plus anciens lieux habités de ce territoire forestier. — On peut voir la fondation du bourg et de la paroisse dans la concession faite par Renaud le Bourguignon à son chapitre de Craon, qu'il fondait alors (vers 1070). Il lui donne, dit-il, près de sa *villa* de Ballots, le terrain nécessaire à prendre dans sa forêt pour y faire un bourg. Cinquante ans plus tard le bourg existait avec son église et les privilèges ordinaires, car Geoffroy de Ballots restitua aux chanoines ce qu'il avait enlevé à l'église, c'est-à-dire partie des droits de coutume sur les denrées venues du dehors et vendues dans le bourg. Ballots doit donc son origine aux chanoines de Saint-Nicolas qui firent alors défricher le sol concédé par le seigneur de Craon. — On constate des épidémies particulièrement meurtrières : en septembre 1584, et sans relâche pendant les années 1639, 1640, 1641. — La famine qui sévissait en 1683 éprouva la paroisse de Ballots plus encore que les autres parties du Craonnais. Elle fut la première aussi visitée par M. Grandet, qui apportait aux affamés les aumônes de la ville d'Angers. — Le cahier de 1789, rédigé par Pierre-Jacques Préau, notaire à Craon, et son œuvre exclusivement personnelle, contient parmi les vingt-et-un vœux exprimés, celui de la liberté illimitée de la presse.

Maires

Maires : Lebreton, 1791. — *Bodinier,* an XII, 1808. — *Brossier,* 1821, 1824. — *Bastard,* 1827, 1829. — *Monnier,* 1835, 1860. — *Citoleux,* 1860, 1863. — *Monnier,* 1863, 1866. — *Citoleux,* 1866, 1876. — *Moreau,* 1876, 1888. — *Louveau,* 1888, 1896.

Sources et Bibliographie

Chron. Craonn., passim. — Arch. de la M., Cart. et chart. de la Roë ; fds. de Saint-Nicolas de Craon ; B, sénéchaussée de Craon ; E, 26. — Chartrier du duc de la Trémoïlle. — Pouillé du diocèse d'Angers. — P. de Farcy, *Généalogie de la famille de Farcy.* — Grandet, *Séminaire d'Angers,* H, 237. — Reg. par. datant de 1598. — *Arch. nat., P 337/1 et 2 : G/7,* 525. — *Maison du Buat.*

Localités

Pour les localités, voir les art. : *Asseil, Barillé, le Bois-Gautier, Bois-Giret, la Charbonnerie, la Chevrolais, Fontenay, Fremusson, la Halletière, Montauban, le Roseray, la Touchardière.*